

Version I 2026/05/19

IFSanté Chartres  
7 rue Philippe Desportes  
28000 CHARTRES  
☎ 02.37.30.30.86  
E mail : [secifsi@ch-chartres.fr](mailto:secifsi@ch-chartres.fr)  
Site : <https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr>

**Vous êtes admis(e) à l'IFSanté CHARTRES pour l'année 2026/2027 et l'équipe pédagogique vous en félicite.**

**Vous trouverez dans ce dossier tous les renseignements nécessaires pour garantir les conditions optimales à votre rentrée.**

**DOSSIER D'INSCRIPTION :**

Administratif (cf pages 2 à 6 et Annexe 1)

Médical (cf pages 7 à 8)

Financier (cf page 4 et Annexe 2)

## DOSSIER D'INSCRIPTION

IFSanté Chartres

## RENTREE

MARDI 01 SEPTEMBRE 2026

**POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION DEFINITIVE, VOUS DEVEZ COMPLETER DEUX DOSSIERS :**

- **UN A L'UNIVERSITE DE TOURS\***
- **UN A L'IFSANTE CHARTRES\***  
(\*CF PAGE 5)

## ECHEANCES A RESPECTER

### CANDIDATS PARCOURSUP

→ Le dossier administratif de l'IFSanté Chartres est à retourner avant le :

**17 juillet 2026 à douze heures** pour les candidats ayant accepté définitivement la proposition d'admission entre le **02/06/2026** et le **09/07/2026** inclus ou ayant au **11/07/2026** une proposition acceptée et des placements sur liste d'attente archivés.

**24 août 2026 à dix-huit heures** pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, la proposition d'admission entre le **12/07/2026** et le **23/08/2025** inclus pour les formations d'enseignement supérieur en établissement autre que lycée.

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du **24 août 2026**, l'inscription administrative doit se faire dans les plus brefs délais après l'acceptation avant le **30 septembre 2026**.

→ Le dossier pour l'Université de Tours est à remplir en ligne à partir du 07/07/2026 jusqu'au 17/07/2026, puis à partir du 24/08/2026.



Le site de l'Université de Tours est fermé du 18 juillet au 23 août 2026 ; il ne sera pas possible de réaliser l'inscription pendant cette période.

### CANDIDATS FPC (Formation Professionnelle Continue)

→ Le dossier administratif de l'IFSanté Chartres est à retourner avant le 17 juillet 2026

→ Le dossier pour l'Université de Tours est à remplir en ligne à partir du 24/08/2026.



Le site de l'Université de Tours est fermé du 18 juillet au 23 août 2026 ; il ne sera pas possible de réaliser l'inscription pendant cette période.

**DOSSIER ADMINISTRATIF IFSanté**  
**Liste des pièces à fournir pour tous les candidats**  
**A retourner à l'adresse : 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES**

- 1 copie de **vosre pièce d'identité** en cours de validité (les deux faces doivent être imprimées l'une sous l'autre dans un format lisible) ;
- 1 copie du **titre de séjour** en cours de validité pour les étudiants de nationalité étrangère (cf page 3) ;
- 1 copie des originaux de vos **diplômes** (baccalauréat...) ou de votre relevé de notes pour les bacheliers 2026 ; Pour les « BACS étrangers » fournir obligatoirement l'attestation ENIC NARIC <https://www.france-education-international.fr/> (Attestation de comparabilité d'études par un organisme certifié ou traduction du diplôme effectué par un traducteur agréé auprès des tribunaux français).
- 1 **curriculum vitae** à jour ;
- 2 photos d'identité **découpées avec vos nom et prénom au dos de chaque photo** ;
- 2 enveloppes **timbrées** (tarif en vigueur) **libellées à votre nom et adresse familiale** ;
- 1 **attestation d'assurance "Responsabilité Civile Personnelle - Vie Privée" précisant la date d'échéance**. Il n'est pas utile de souscrire une assurance scolaire supplémentaire auprès de votre assureur. La couverture "Responsabilité Civile Personnelle - Vie Privée" est comprise dans la plupart des contrats d'assurance. Le CH de Chartres souscrit un contrat d'assurance couvrant les garanties "Responsabilité Civile et Risques Professionnels" des étudiants conformément à l'article L. 412.8 du code de la Sécurité Sociale ;
- La **fiche d'inscription** dûment complétée (Annexe 1 - page 9) ;
- 1 copie de votre **attestation de Sécurité Sociale (qui précise la date d'échéance)** si vous avez votre propre numéro ou celle de vos parents ou conjoint si vous êtes ayant-droit ;
- 2 **Relevés d'Identité bancaire à votre nom** ;
- Le **certificat de scolarité Universitaire** (obligatoire pour valider définitivement votre inscription auprès de l'IFSI) à télécharger sur votre ENT (site de l'Université de Tours).
- Le **certificat de vaccinations** (Cf Dossier médical page 8) **à envoyer avant le 14/08/2026 au Secrétariat du service Santé au travail - Hôpital Louis Pasteur - BP 30407 - 28018 CHARTRES Cedex** ;
- Le **feuille "Financement des formations du secteur sanitaire et social"** (Annexe 2 - pages 10 et 11) avec les justificatifs à produire (cf page 11) ;
- L'**attestation d'acquiescement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus** (CVEC) comportant le QRCode ou l'attestation d'exonération. Le paiement se fait directement sur le site de la CVEC (Cf "Frais d'inscription - page 4) ;
- Si vous êtes admis définitivement sur Parcoursup : Une attestation d'admission ;
- Si vous êtes admis par la voie de la Formation Professionnelle Continue et que vous aviez effectué une inscription sur Parcoursup : une attestation de désinscription de Parcoursup ;
- Pour les boursiers**, la notification conditionnelle d'attribution de la bourse CROUS (Cf Frais d'inscription - page 4) ;
- Si vous êtes admis par la voie de la Formation Professionnelle Continue et que vous n'aviez pas effectué une inscription sur Parcoursup : une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'êtes pas inscrit sur Parcoursup ;
- Si vous êtes inscrit à France Travail : une attestation "Avis de situation"- Quelle que soit l'activité salariée que vous avez eue (CDD, emploi saisonnier, etc), nous vous recommandons de vous inscrire à France Travail avant la rentrée.
- Pour les candidats dont la formation est prise en charge par votre employeur, un organisme de fond de formation ou par vous-même, **une attestation de prise en charge des coûts pédagogiques de la formation**.

## Liste des pièces complémentaires à fournir pour les candidats étrangers

A retourner à l'adresse : 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

1 copie d'une pièce d'identité ;

1 des documents de séjour suivants :

Un visa de long séjour ; un visa de long séjour conférant à son titulaire les droits attachés à une carte de séjour temporaire ou la carte de séjour pluriannuelle lorsque le séjour envisagé sur ce fondement est d'une durée inférieure ou égale à un an ; une carte de séjour temporaire, une carte de séjour pluriannuelle ; une carte de résident ; une carte de résident portant la mention « résident de longue durée-UE » ; une carte de séjour portant la mention « retraité » ; l'autorisation provisoire de séjour

1 traduction du baccalauréat effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou l'attestation de comparabilité d'études délivrée par un organisme certifié (ENIC NARIC par exemple)

1 preuve du niveau de maîtrise de la langue française apportée par la production d'un document attestant de la réussite aux tests certifiés par France Education International (DELF B2 ou DALF C1-C2) (<https://www.france-education-international.fr/hub/diplomes-tests?langue=.fr>)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

## FRAIS D'INSCRIPTION

Vous devez vous acquitter auprès de l'Université de Tours :

↳ des droits d'inscription universitaire (178 € sous réserve de modification) :

<https://www.univ-tours.fr/formations/inscription>

↳ des droits CVEC (Contribution à la Vie Etudiante et de Campus) (105 €) :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Les étudiants pris en charge en « Promotion Professionnelle » sont exemptés de l'acquittement de la CVEC.

## FRAIS DE SCOLARITE

Coût pédagogique : (Financement employeur : 7450 € par an –

Autofinancement : 6900 € par an) = Tarifs 2026/2027 (réévalués tous les ans)

Le coût pédagogique de la formation peut être pris en charge selon la situation individuelle du candidat par :

. Le Conseil Régional : Les conditions de prise en charge du financement des formations (Cf Annexe 2 – pages 10 et 11 ) sont consultables sur le site :

<https://orientation.centre-valde Loire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des- formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

. L'employeur (établissement public) : Financement au titre de la Promotion Professionnelle : demande écrite à faire auprès de l'employeur à l'inscription aux épreuves de sélection ou lors de l'inscription sur Parcoursup.

. L'employeur et l'OPCO/OPCA (Etablissement privé ou public)

↳ Si les coûts pédagogiques de votre formation sont pris en charge par votre employeur, un organisme de fond de formation ou par vous-même, **fournir une attestation de prise en charge.**

## BOURSE instruite par Le CROUS Orléans/Tours mandataire de la Région

Si le coût pédagogique de votre formation est pris en charge par la Région Centre-Val de Loire, vous êtes autorisé(e) à déposer une demande de bourse (Cf Annexe 2).

→ Pour la demande de bourse, vous devez constituer votre dossier social étudiant (DSE) sur le site : <https://messervices.etudiant.gouv.fr/> Ce dossier peut être constitué dès à présent pour permettre un versement de la bourse dès le 1er mois de la rentrée de septembre ou octobre. Si le dossier de demande est déposé entre le mois de juillet et le 31 octobre 2026 (date butoir), il sera instruit par les équipes du CROUS, mais le paiement de la bourse connaîtra un délai supplémentaire.

NB : Il est conseillé de faire d'abord l'inscription sur le site Parcoursup. En effet, en se connectant à « messervices.etudiant.gouv.fr » avec le courriel indiqué dans Parcoursup, MSE reprendra toutes les données d'état civil. Cela évite donc une double saisie et sécurise le recueil d'informations.

Pour toute question, l'apprenant pourra solliciter le service instructeur du CROUS sur son profil personnel sur <https://messervices.etudiant.gouv.fr/> rubrique « Assistance », ou contacter le numéro suivant : 09 72 59 65 45 (tous les après-midis).

## INFORMATIONS DIVERSES

### DOUBLE INSCRIPTION Université TOURS

**Pour valider votre inscription définitive, vous devez compléter deux dossiers :**

- Un à l'IFSanté Chartres : <https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr/les-dossiers-dinscription>
- Un à l'Université de Tours : <https://www.univ-tours.fr/formations/inscription>

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez joindre le Collegium Santé Centre-Val de Loire au 02.47.36.60.92 ou à l'adresse [sec.collegiumsante@univ-tours.fr](mailto:sec.collegiumsante@univ-tours.fr)

### ASSURANCES

Le CH de CHARTRES souscrit un contrat d'assurance couvrant les garanties "Responsabilité Civile et Risques Professionnels" des étudiants conformément à l'article L. 412-8 du code de la Sécurité Sociale. **Une assurance « responsabilité civile personnelle Vie Privée » est obligatoire pour suivre la formation.** (Cf Liste des pièces à fournir – page 2). Veuillez-vous rapprocher de votre assureur afin de vérifier vos garanties.

### COURS (sous réserve de modification)

La formation se déroulera du 01/09/2026 au 04/07/2027 inclus et débutera par 6 semaines de cours. Ces derniers ont lieu du lundi au vendredi à raison de 35 heures par semaine annualisées. Amplitude horaire : 8h00 - 18h00

### STAGES en 1<sup>ère</sup> Année (sous réserve de modification)

Semestre 1 : STAGE de 6 semaines du 12/10/2026 au 20/11/2026

Semestre 2 : STAGE de 6 semaines du 08/03/2027 au 16/04/2027

Les terrains de stages sont attribués par l'IFSI.

Les étudiants sont amenés à faire des stages hors agglomération chartreuse.

Les horaires de stage peuvent avoir une amplitude entre 6 H. et 22 H. (Ces horaires ne sont pas toujours compatibles pour utiliser les transports en commun).

Compte-tenu de ces éléments, l'étudiant doit faire preuve d'autonomie pour les déplacements lors des stages.

### DIVERS

- Les étudiants peuvent prendre leur repas du midi au tarif CROUS (Tarif 2026/2027 : 1 € le repas) :
  - au restaurant du personnel des Hôpitaux de Chartres (Site de Louis Pasteur au Coudray) : Règlement uniquement par chèque à l'ordre de Régie IFSI au secrétariat de l'IFSanté Chartres ;
  - au restaurant universitaire « Le Flicoteaux » situé au 1 rue Saint Martin du Val à Chartres (Règlement par IZLY)

## DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

En application de l'article 18 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

*« Lorsqu'ils sont admis en formation, les étudiants peuvent être dispensés d'unités d'enseignements ou de semestres par le président de l'université après avis de la commission d'admission. Ces dispenses sont accordées au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »*

Une information sera faite à la rentrée.

## FORMATION PAR VOIE D'APPRENTISSAGE

Vous pouvez faire la formation par voie d'apprentissage. Il vous appartient d'en informer par courrier le directeur de l'Institut avant l'entrée en formation. Dès réception, vous serez alors informé par écrit des modalités d'accompagnement par l'Institut et le CFA partenaire.

NB : Cette formation par voie d'apprentissage ne prolonge pas la durée de la formation.

Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier : « [ ...] En vue de son admission définitive, le candidat dépose auprès de l'institut de formation un dossier d'inscription composé notamment [...] Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. »

**A adresser avant le 14/08/2026, par courrier à l'Hôpital Louis Pasteur - Service Santé au Travail – BP 30407 – 28018 CHARTRES Cedex ou par mail à [medtrav@ch-chartres.fr](mailto:medtrav@ch-chartres.fr) :**

1) **Un certificat médical de vaccinations** (Cf page 8).

Les recommandations actuelles pour les professionnels prévoient que soient vaccinés contre la coqueluche les étudiants des filières médicales et paramédicales.

Les professionnels concernés, ou antérieurement vaccinés contre la coqueluche ou n'ayant pas reçu de vaccin anti-coquelucheux depuis l'âge de 18 ans, et dont le dernier vaccin date de plus de 5 ans, recevront un dose de vaccin d'ICap.

2) **Preuve d'une immunisation contre l'Hépatite B**

Pour cela, vous devez présenter un résultat de sérologie > 10 et la preuve de votre vaccination

- Si vous n'êtes pas vacciné(e) : vous **devez débuter dès maintenant la vaccination** selon le schéma vaccinal recommandé : 1<sup>ère</sup> dose de vaccin dès à présent, 2<sup>ème</sup> dose un mois après et 3<sup>ème</sup> dose 6 mois après.

- Si vous êtes vacciné(e) mais que votre sérologie est <10, un rappel est nécessaire et une nouvelle sérologie sera à effectuer 6 à 8 semaines après.

3) **Les résultats des prises de sang pour les sérologies** : Hépatite B et si nécessaire varicelle, rougeole, oreillons et rubéole.

4) Une **photocopie de votre carnet de vaccinations** : pages concernant les vaccinations Diphtérie Tétanos Polio Coqueluche, Hépatite B, ROR, BCG, Test tuberculique (IDR) datant de moins de 3 mois et maladies infantiles contagieuses.

5) **Une copie du compte-rendu d'une radiographie pulmonaire de moins de 3 mois.**

**NB** : Pour les Promotions Professionnelles du C.H. de Chartres et les agents ayant travaillé au C.H. de Chartres, contacter le 02.37.30.32.56 (Service Santé au Travail) avant de commencer le dossier médical.

L'admission définitive est subordonnée à la réception de ce dossier médical en complément des pièces du dossier administratif. Les stages ne pourront pas être réalisés sans production des certificats mentionnés ci-dessus.

IFSanté Chartres  
7, rue Philippe Desportes  
28000 CHARTRES  
Tel : 02.37.30.30.86  
[secifsi@ch-chartres.fr](mailto:secifsi@ch-chartres.fr)

## CERTIFICAT DE VACCINATIONS - Etudiant en Soins Infirmiers

Nom ..... Nom de naissance .....  
Prénom ..... Date de naissance .....  
Mail ..... Numéro de tél .....

Adresse postale : ..... Code postale : ..... Ville : .....

Avant votre entrée à l'IFSanté, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux.

**Le document suivant devra être complété par votre médecin et envoyé avant le 14/08/2026 à l'adresse suivante avec les copies demandées :**

Secrétariat du service de Santé au Travail- Hôpital Louis Pasteur-BP 30407-28018 CHARTRES Cedex – mail : [medtrav@ch-chartres.fr](mailto:medtrav@ch-chartres.fr) - Tel 02 37 30 32 56

**NB :** Pour les étudiants en promotion professionnelle et ceux ayant déjà travaillé au CH Louis Pasteur de Chartres, merci de contacter le service de santé au travail aux coordonnées indiquées ci-dessus.

### DIPHTERIE-TETANOS-POLIO +/- COQUELUCHE

Dernier rappel (date et nom du vaccin, joindre copie du carnet) =  
.....

### HEPATITE B

#### VACCINS HEP. B

**Dates et noms des vaccins (joindre copies du carnet) :**

1<sup>ère</sup> injection = .....

2<sup>ème</sup> injection = .....

3<sup>ème</sup> injection = .....

Rappels = .....

Sérologie Hépatite B = Anticorps Anti-HBs  
(Un taux d'anticorps supérieur ou égal à 10UI/L est considéré comme protecteur. Si le taux est <10 ou compris entre 10 et 100 UI/L, la recherche de l'antigène HBs est nécessaire)

**Date et Taux d'anticorps (copie labo à fournir)=**  
.....

### TUBERCULOSE

#### BCG

(l'obligation de re-vaccination a été supprimée)  
**Dates et noms des vaccins joindre copie carnet**  
(préciser le mode de vaccination : monovax,  
intradermique, scarification)  
.....

#### TEST tuberculique de moins de 3 mois

**Date et mesure en mm (joindre la copie du carnet)=**  
.....  
.....

### ROUGEOLE-OREILLONS-RUBEOLE

**Dates et noms des vaccins ou maladie contractée (joindre copie carnet) =**  
.....

Si aucun vaccin ROR ou un seul : consulter médecin traitant pour nouvelle injection (nécessité d'avoir eu 2 vaccins ROR pour une immunité correcte)

### SEROLOGIES VARICELLE

#### VARICELLE

**Date et Taux d'anticorps (copie labo à fournir) =** .....

( si Varicelle dans l'enfance, sérologie inutile mais joindre copie carnet l'attestant)

### RADIOGRAPHIE PULMONAIRE DE MOINS DE 3 MOIS

**Joindre la copie du compte-rendu**

Fait le

Signature et cachet du praticien

**ETAT CIVIL**

Mme  M  **NOM DE FAMILLE**  
*(nom de naissance pour les femmes mariées)*

**NOM D'USAGE** \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_  
*(dans l'ordre de ceux inscrits sur la carte d'identité)*

Né(e) le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_ Dpt : \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_

**COORDONNEES RESPONSABLE LEGAL (pour les mineurs)**

Mme  M  **NOM D'USAGE** \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Téléphone portable \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**COORDONNEES DE L'ETUDIANT**

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Téléphone portable \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

N° Immatriculation Sécurité Sociale : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Situation familiale : Marié(e)  Divorcé(e)  Célibataire  Pacsé(e)   
 Veuf(ve)  Séparé(e)  Concubinage

Nombre d'enfants – Age(s) : \_\_\_\_\_

Permis de conduire:  Oui  Non

Moyen de locomotion :  Voiture  Bus  Autres : \_\_\_\_\_

**SITUATION DE HANDICAP**

Etes-vous en situation de handicap ?  Oui  Non - Si oui  dossier MDPH  
 Souhaitez-vous bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'exams au cours de votre cursus scolaire ?  Oui  Non

Si oui prendre contact avec les référents handicap ([aubry@ch-chartres.fr](mailto:aubry@ch-chartres.fr) – [mpeineau@ch-chartres.fr](mailto:mpeineau@ch-chartres.fr))

**Cette fiche doit être renseignée intégralement**

**CATEGORIE D'INSCRIPTION**

- Personne en reconversion professionnelle (FPC)  
*(justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale (bachelier ou non bachelier))*
- Parcoursup

Diplômes obtenus (Précisez la spécialité) \_\_\_\_\_

Année d'obtention \_\_\_\_\_

Niveau scolaire (ex : 1ère année Licence,BTS....)

Année scolaire \_\_\_\_\_

Avant l'entrée en formation en soins infirmiers avez-vous interrompu vos études pendant plus d'1 an ?

- Oui  Non

N° INE(BEA) pour les bacheliers (n° se trouvant sur le relevé de notes du baccalauréat) \_\_\_\_\_

Etes-vous titulaire de l'AFGSU Niveau 2 :  Oui  Non Date d'obtention \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**SITUATION ACTUELLE**

Etudes : Précisez le diplôme préparé et l'établissement : \_\_\_\_\_

Emploi actuel : \_\_\_\_\_

Lieu (Nom et adresse employeur) : \_\_\_\_\_

Depuis le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ CDD  CDI  titulaire  intérim  CAE

Avez-vous démissionné depuis moins de 6 mois ?  Oui  Non  
*(L'abandon de poste et la rupture conventionnelle ne sont pas considérés comme démission)*

En congé parental Depuis le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

En disponibilité Depuis le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Inscrit(e) comme demandeur d'emploi à France Travail Depuis le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'identifiant : \_\_\_\_\_ Lieu d'inscription France Travail : \_\_\_\_\_

Ferez-vous une demande de Congé Individuel de Formation ?  Oui  Non

**Demandez-vous une bourse ?**

- Oui  Non

*(Cf « Critères de prise en charge des aides financières à l'entrée en formation Page 4 et ANNEXE 3 »)*

**Personne à prévenir en cas d'urgence : NOM** \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lien de Parenté \_\_\_\_\_

▶ **A compléter et à joindre au dossier d'inscription** ▶

## Conseil régional Centre-Val de Loire

## Financement des formations du secteur sanitaire et social



Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales, la Région Centre-Val de Loire est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour attribuer des aides aux étudiants inscrits dans les établissements mentionnés à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux élèves et étudiants préparant des diplômes de sage-femme et des professions paramédicales.

**CRITERES DE PRISE EN CHARGE DU COÛT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION PAR LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LES FORMATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL :**

**<https://orientation.centre-valde Loire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des- formations-du-secteur-sanitaire-et-social>**

**coût pédagogique de la formation et bourse régionale d'études sur critères sociaux**  
(hors droit d'inscription, contribution vie étudiante et de campus et frais de scolarité)

NOM :  
PRENOM :  
FORMATION :

**Pour permettre de vérifier votre éligibilité : indiquez ci-dessous votre statut et votre situation  
(Des compléments d'information pour l'instruction de votre dossier pourront être demandés par l'Institut de Formation)**

**Etes-vous en poursuite d'études ou en réorientation :**  oui  non

Si OUI : précisez votre cursus sur l'année Scolaire n-1

**Etes-vous demandeur d'emploi :**  oui  non

Si OUI Depuis quelle date :

Votre numéro de Demandeur d'Emploi : .....

Précisez si vous avez démissionné ou été licencié en précisant le motif, ou s'il s'agit d'une rupture conventionnelle : .....

Quelle est la date de votre démission / licenciement / rupture conventionnelle : .....

Etes-vous fonctionnaire en disponibilité :  oui  non

Etes-vous en congés parental :  oui  non

Avez-vous démissionné pour suivre votre conjoint :  oui  non

Etes-vous bénéficiaire du dispositif projet démission-reconversion :  oui  non

Envisagez-vous d'autofinancer votre 1<sup>ère</sup> année de formation :  oui  non

**Etes-vous salarié :**  oui  non

- en CDD ou  en CDI  
Précisez date de fin de contrat :
- en temps partiel :  en Temps complet  
Précisez nombre d'heures mensuel ou annuel :

- fonctionnaire en fonction, détachement ou disponibilité :  oui  non
- en contrat aidé, en Parcours Emploi Compétences :  oui  non
- en congés de formation professionnelle :  oui  non
- bénéficiaire du projet de transition professionnelle pour cette 1<sup>ère</sup> année de formation :  oui  non
- en contrat d'apprentissage :  oui  non
- en congé sans solde ou congé parental :  oui  non

**Etes-vous commerçant, artisan, en profession libérale ou auto-entrepreneur :**  oui  non

## Conseil régional Centre-Val de Loire

## Financement des formations du secteur sanitaire et social



## Expérience professionnelle

| Année | Employeur | Fonction | Statut<br>(cdd, cdi, stagiaire,<br>titulaire) |
|-------|-----------|----------|---|
|       |           |          |   |
|       |           |          |   |
|       |           |          |   |
|       |           |          |   |
|       |           |          |   |
|       |           |          |   |
|       |           |          |   |
|       |           |          |   |
|       |           |          |   |
|       |           |          |   |

**Si VOUS ETES ELIGIBLE : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE EN FONCTION DE VOTRE STATUT et SITUATION**  
*(Des justificatifs complémentaires pour l'instruction de votre dossier pourront être demandés par l'Institut de Formation)*

**ELEVES ETUDIANTS en poursuite d'Etudes ou Reconversion** : certificat de scolarité ou attestation de l'établissement ou de l'université, copie du dernier diplôme

**DEMANDEURS D'EMPLOI :**

- l'attestation pôle emploi, l'attestation employeur, copie du ou de (s) contrats de travail des 8 derniers mois,

- Bénéficiaire d'un projet de reconversion-démisionnaire :  
 ✓ Notification de la Commission Transitions Pro,  
 ✓ l'attestation employeur, l'attestation pôle emploi

- Démisionnaire pour suivre conjoint :  
 ✓ l'attestation employeur, l'attestation pôle emploi  
 ✓ Justificatif mutation conjoint, ou attestation employeur conjoint

**SALARIES**

- En CDD Votre contrat doit, avant la date d'entrée en formation, se terminer ou être inférieur à 18h/semaine dans la mesure où le contrat de travail est compatible avec la formation suivie :  
 ✓ le contrat en CDD, l'attestation d'employeur, l'attestation Pôle emploi, le(s) contrat(s) de travail des 8 derniers mois

- En CDI à temps partiel d'une durée maximale de 102H/mois. Votre contrat doit, avant la date d'entrée en formation, se terminer ou être inférieur à 18h/semaine dans la mesure où le contrat de travail est compatible avec la formation suivie :  
 ✓ l'attestation pôle emploi, le(s) contrat(s) de travail des 8 derniers mois

**Si le coût pédagogique de votre formation est pris en charge par la Région Centre-Val de Loire, la présence est obligatoire à l'ensemble des cours théoriques, cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et des travaux personnels guidés (TPG) conseillés par l'équipe pédagogique. Vous êtes autorisé(e) à déposer une demande de bourse régionale d'études sur critères sociaux, vous retrouverez les conditions sur : <https://orientation.centre-valde Loire.fr/notre-agenda/demande-de-bourse-pour-les-formations-des-secteurs-sanitaire-et-social>**

Lu et approuvé le :

Signature

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES AIDES FINANCIERES  
 DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE :  
 Contactez votre futur Institut de Formation**